Révision de la Charte des Pyrénées Ariégeoises

Modalités de gouvernance et de concertation

La révision se réalisera dans le cadre d'une démarche participative.

Le Syndicat mixte associera donc ses partenaires principaux (Etat, Région, Département, intercommunalités et communes) dans le cadre d'instances de pilotage, décrites ci-après.

Le Conseil scientifique et tous les acteurs et parties prenantes du territoire seront mobilisés pour élaborer le projet de Charte. En outre, les habitants, les associations, les groupements et acteurs professionnels... seront informés, mobilisés et associés dans le cadre de la démarche participative et citoyenne.

INSTANCES DE GOUVERNANCE

La démarche proposée pour la révision de la Charte repose sur :

- * Les instances délibératives du Syndicat mixte : Comité syndical et Bureau, qui détermineront méthodologie, calendrier... et acteront les différentes étapes de la révision : diagnostic, évaluation, projet de Charte...
- * Les Commissions du Syndicat mixte, qui seront saisies chacune dans ses domaines de mission, la Commission Révision de la Charte ayant mission de supervision et de synthèse.
- * Un Comité de pilotage de la révision de la Charte (COPIL), qui sera composé de (<u>liste non exhaustive</u> à compléter) :

Représentants du Comité syndical (commission Révision de la Charte)

Conseil scientifique du Parc

Association des Amis du Parc

Région Occitanie

Conseil économique, social et environnemental (CESER) d'Occitanie

Département de l'Ariège

Conseil économique, social et environnemental (CESEA) d'Ariège

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège

Chambre d'Agriculture de l'Ariège

Fédération Pastorale de l'Ariège

CIVAM Bio de l'Ariège

Association des Fromagers Fermiers et Artisanaux des Pyrénées

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège

Préfet de Région Occitanie ou son représentant

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Commissariat de Massif des Pyrénées - ANCT

Parlementaires

Intercommunalités

Association des Maires de l'Ariège

PETR de l'Ariège

ADEME

Syndicat Départemental de l'Energie

Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Syndicats de Rivière

SMDEA

Service des Eaux de la CCCP

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

Conservatoires des Espaces Naturels d'Occitanie et d'Ariège

Conservatoire Botanique National des Pyrénées

Comité Ecologique Ariégeois

Syndicat mixte du SCOT Vallée de l'Ariège

CAUE de l'Ariège

UDAP (unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine à Foix)

SMECTOM du Plantaurel

Service Déchets de la CCCP

ADT

CRTL d'Occitanie

Offices de Tourisme

ONF

CNPF

Syndicat des propriétaires forestiers

COFOR

GDF Sylvestre

SCIC AEBF

Fédération de la Pêche

Fédération des Chasseurs

FFRP

Clubs alpins

. .

Ainsi que toutes personnes reconnues pour leur expertise et/ou leur expérience invitées par le Président du SMPNR.

Ce comité pilote la révision de la Charte.

* Un Comité technique (COTECH) assurera le pilotage technique et orientera les étapes d'élaboration et sera composé de (liste non exhaustive à compléter) :

Direction du Syndicat mixte du PNR, chargé(e)s de missions concerné(e)s par la révision de la Charte

Représentants des services de la Région Occitanie

Représentants des services du Département de l'Ariège

Directions des intercommunalités présentes sur le périmètre d'étude

Services de l'Etat

Pourront y être adjoints en tant que de besoin des représentants des services des partenaires et interlocuteurs concernés : chambres consulaires, organismes professionnels, fédérations, conservatoires, associations...

- * Le Conseil scientifique du PNR est déjà contributeur de la démarche de révision de Charte et collabore à l'actualisation de l'état des lieux du territoire, en lui apportant notamment un regard prospectif.
- * La révision sera ancrée dans une logique de coopération transfrontalière, dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations (PP3N), certaines actions du PNR y trouvant y échelle territoriale privilégiée. Elle sera couplée avec le projet de création de la Réserve Mondiale de Biosphère UNESCO (RMB) porté par le SMPNR, ellemême animée dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations.

MODALITES DE CONCERTATION ET DE PARTICIPATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Les modalités de la concertation qui accompagnent la révision de la Charte reposent notamment sur (liste non exhaustive à compléter) :

* des séminaires et ateliers thématiques liés aux grands champs d'intervention d'un PNR ouverts aux élus et techniciens de collectivités, aux établissements publics de l'Etat, aux services de l'Etat, aux associations, aux chambres consulaires, aux syndicats mixtes...

- * des ateliers territoriaux, à l'échelle de chacune des intercommunalités ouverts au public et aux associations locales
- * la transmission de bulletins d'information et d'articles sur la révision de la Charte aux collectivités membres du Syndicat mixte ainsi qu'aux membres associés pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication de celles-ci.
- * la mise en ligne sur le site internet du Parc d'une page consacrée à la révision de la Charte (actualités, calendrier, documents consultables en ligne) et de la mise à disposition d'un espace de dialogue avec le public. * otc